

linguistique proprement canadien. Ainsi, en formulant et en appliquant sa politique étrangère, le Gouvernement doit reconnaître les traditions que les Canadiens francophones et anglophones cherchent à maintenir et à développer au sein de la fédération canadienne. En conséquence, cette politique doit se fonder sur l'égalité de statut des deux langues officielles pour la totalité des travaux du Ministère des Affaires extérieures. Elle doit aussi promouvoir les intérêts de tous les Canadiens des deux principales communautés linguistiques. Ainsi, pour ce qui est de l'image de notre pays à l'étranger, en particulier, le Canada devra, pour établir un juste équilibre, accroître ses relations avec les pays francophones non seulement d'Afrique, où notre programme s'est intensifié, mais aussi d'Asie et d'Europe. Les efforts déjà entrepris en vue d'accroître et de favoriser l'usage de nos deux langues officielles dans les institutions et les organismes internationaux doivent se poursuivre. C'est ce que nous faisons.

De plus, si nous voulons créer un climat et des conditions qui permettront à chaque agent de servir son pays dans l'une ou l'autre langue officielle, nous devons continuer d'encourager l'agent à se servir de sa langue maternelle dans son travail et nous assurer que les agents de langue anglaise et de langue française connaissent suffisamment les deux langues pour pouvoir se comprendre dans leur travail de tous les jours. Dans l'exécution de leurs fonctions à l'étranger, en particulier, nos agents doivent être une illustration vivante de la dualité linguistique du Canada. Ils doivent aussi répondre aux besoins de leurs compatriotes qui sont à l'étranger.